



## Conférence thématique :

### Le financement participatif et la coopération décentralisée

Mardi 5 juillet 2016 – 14h30 – 15h45

#### Contexte

**Le financement participatif**, crowdfunding en anglais, signifie le financement par la foule. Il consiste à mettre en relation directe via une plateforme internet dédiée, des porteurs de projet qui recherchent des financements avec des personnes souhaitant investir.

Les collectivités locales commencent à s'intéresser progressivement à ces financements alternatifs depuis plusieurs années, notamment grâce à l'évolution de la législation leur permettant désormais de collecter des fonds directement, sans passer par une régie ou une association, afin de faire financer des projets au profit d'un service public culturel, éducatif, social ou solidaire. Actuellement, les collectivités ont le choix de proposer leur projet sur des plateformes existantes ou de créer leur propre plateforme de financement participatif.

Les campagnes de financement participatif pour mobiliser la participation des citoyens mises en oeuvre par les collectivités visent deux objectifs : soutenir les initiatives des entrepreneurs ou acteurs associatifs locaux et faire financer leur propre projet dans les domaines culturels, sociaux ou environnemental (de nombreux projets dans les secteurs du patrimoine et de l'aménagement urbain notamment). Ce mécanisme de financement présente différents atouts : éviter l'augmentation des impôts locaux, utiliser des circuits courts et réactifs, fédérer la communauté locale autour des projets de la collectivité, favoriser l'engagement citoyen (éducation à la citoyenneté et à la solidarité), modernisation et dynamisme des projets proposés.

Cet outil est un levier pour le développement local de favoriser l'attractivité du territoire et de créer du lien entre les habitants et les acteurs privés et publics qui y travaillent. A long terme, ce mécanisme pourrait également devenir un vecteur de la transformation de la gouvernance locale et de la prise de décision en favorisant l'émergence de la co-construction des projets de territoire. Le financement participatif, système économique en pleine expansion, pourrait donc offrir de vraies opportunités aux relations internationales des collectivités et ce à plusieurs niveaux :

- Le financement participatif, une nouvelle source de financement de la coopération décentralisée
- Le financement participatif, un outil d'éducation au développement, qui rapproche la collectivité de ses citoyens

## Les questions à aborder

Cette table ronde a pour ambition d'échanger sur la pertinence de mettre en œuvre le financement participatif comme outil de la coopération décentralisée. Cette réunion permettra donc aux acteurs d'échanger et de discuter à partir de plusieurs grandes questions :

- les modalités techniques et juridiques de la mise en œuvre d'une campagne de financement participatif : La question de la confiance, du type de plateforme à utiliser, des procédures, de la mobilisation des acteurs etc. ;
- la valeur ajoutée de ce mécanisme pour la coopération décentralisée : une nouvelle source de financement et un outil de mobilisation et de sensibilisation des citoyens aux enjeux de la solidarité internationale et des questions de développement ;
- les défis qui se posent aux collectivités et les outils et solutions à mettre en œuvre pour les dépasser.

## Compte-rendu

### Animation et introduction par Camille Borella, Cités Unies France

L'objectif de la conférence est d'expliquer ce qu'est le financement participatif et s'intéresser à comment il pourrait financer l'action internationale.

L'hypothèse de départ est que le financement participatif, qui relie des porteurs de projet avec des individus, peut intéresser la coopération décentralisée à partir de deux angles :

- comme une nouvelle source de financement ;
- comme un outil qui peut permettre aux collectivités de faire de l'éducation à la solidarité internationale et d'impliquer le citoyen dans les politiques internationales des collectivités.

### Comment les collectivités peuvent avoir recours au financement participatif ? Financement participatif France, André Jaunay

La progression de la pratique est extrêmement rapide : 3 millions de français ont déjà contribué à des projets financés par le financement participatif.

Le financement participatif, ou crowdfunding en anglais, est un mécanisme puissant qui permet aux épargnants de décider eux mêmes de l'affectation de leur épargne et de savoir quel projet bénéficiera de cet épargne. L'épargnant est mis dans une situation de choix et de responsabilité grâce à des plateformes numériques qui permettent de réaliser cette action de manière rapide. Les plateformes se rémunèrent en prenant un certain pourcentage et ces financements s'engagent sous forme de dons, de prêt ou de capital.

Tous les types de projet peuvent mobiliser cet outil de financement. Cette pratique numérique transforme les relations sociales car sa vocation principale est d'être générale, ouvert, sans aucune barrière à l'entrée.

Il faut différencier le phénomène du financement participatif de l'apparition des plateformes de crowdfunding. Déjà à l'époque des *business angels*, un grand nombre de personnes souhaitaient investir des petits montants pour soutenir une entreprise innovante. Le besoin social des habitants à participer de manière directe précède l'apparition des plateformes numériques. L'apparition des plateformes a plutôt révélé un besoin profond autour de la traçabilité de l'argent, du sens des placements, à travers des circuits courts etc.

Les porteurs des projets doivent s'adapter à cette nouvelle pratique. La relation des organisations avec leur banquier est très différente de celle qu'ils ont avec les habitants.

On parle d'une révolution financière du point de vue des personnes et des territoires. Les territoires sont des lieux de sensibilisation, d'animation et on va pouvoir y favoriser le développement rapide et éclairé du financement participatif et mettre ensemble les acteurs de l'écosystème.

Aujourd'hui, ce domaine explose et il existe un grand nombre de communautés autour de ces pratiques collaboratives : il y aura des liens plus ou moins forts créés entre les contributeurs. De nombreuses recherches sur ce mécanisme existent. Des observateurs ont fait le lien entre le succès de cette pratique et la fragilisation de notre environnement. Les individus ont tendance à rechercher des méthodes de prise de décision horizontale. Cela interpelle ainsi le fonctionnement des organisations politiques. Les élus se demandent aujourd'hui comment ils doivent et peuvent prendre en compte la participation spontanée des individus sur leur territoire.

Les collectivités locales peuvent avoir plusieurs approches. L'une d'entre elles consiste à intégrer dans leurs moyens de mobilisation et d'animation la finance participative. De nombreuses collectivités, des parcs naturels etc. travaillent sur ce sujet. En France, il existe plus de 150 plateformes de financements. Certaines collectivités choisissent de s'associer à une seule mais il peut être plus prometteur de multiplier les plateformes de financement et avoir une activité de portail pour sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire et les épargnants, accompagner les porteurs de projet pour avoir accès aux plateformes, pour les accompagner après la levée de fonds etc. Le financement participatif peut être pour les collectivités un élément de développement et d'animation précieux pour tout type de projets.

Une autre approche consiste à utiliser le financement participatif pour financer les propres projets des collectivités. Dans ce domaine, le décret du 14 décembre 2015 a ouvert cette possibilité. Les collectivités sont soumises à des principes qui rendent difficile à priori l'utilisation du financement participatif (l'universalité des recettes : l'ensemble des recettes vont à un ensemble de dépenses, maniement des deniers publics par le comptable public). Le décret de décembre offre des solutions juridiques.

Le financement participatif constitue donc un enjeu très important pour les collectivités qui commencent à s'en saisir. André Jaunay a notamment animé un programme dans le département de la Corrèze qui montre qu'en travaillant de manière approfondie et durable sur ce sujet, les projets présents sur les plateformes se sont multipliés par 3 et les montants financiers mobilisés se sont multipliés par 10. Les actions impulsées en Corrèze apportent une preuve de l'efficacité de ce mécanisme.

André Jaunay est également directeur de la plateforme Financement Participatif en Méditerranée. Il fait le constat que le financement participatif se développe très peu dans les pays du sud. C'est un paradoxe car on peut considérer que le financement participatif est très adapté aux pays du sud. Or, aujourd'hui, le financement participatif semble être un facteur de décrochage entre le nord et le sud. Ainsi, Financement Participatif en Méditerranée travaille sur cela pour améliorer la situation. Un séminaire sera organisé à Marseille, un autre à Tunis, ils permettront sûrement de travailler sur ce point.

Le financement participatif constitue donc une ressource riche sur le plan financier mais aussi sur le plan relationnel, la construction du projet etc.

### *Précisions et questions de compréhension*

Numéro du décret : décret 1670 du 14 décembre 2015 ;  
Les associations de loi 1901 ont également accès à ce type de financement.

#### *Camille Borella - éléments clés*

Un besoin social de participer à des projets et d'intervenir dans la société ;  
La dimension collective/participative du financement participatif ;  
Une réponse à la fragilisation du système représentatif classique ;  
Une nouvelle manière de s'investir sur le territoire.

### **Quelle est la plus-value d'un réseau régional tel Centraider dans la promotion du financement participatif ? Centraider, Anthony Sigonneau, chargé de mission**

#### **Présentation du travail des réseaux régionaux multi-acteurs (RRMA)**

Les RRMA ont pour but de renforcer l'implication et d'améliorer la qualité des actions menées à l'international et en France dans tous les domaines de la solidarité et de la coopération internationale. Les RRMA travaillent en complémentarité avec les services publics que les réseaux contribuent à valoriser sur les territoires.

L'approche multi-acteurs est une des dimensions majeures des réseaux. Il existe 12 RRMA (9 après la fusion des régions) qui représentent 10 000 structures investies dans le champ de la coopération (associations, collectivités, établissements publics, acteurs économiques etc.).

Les RRMA identifient, recensent les acteurs et accompagnent les porteurs de projets au quotidien, notamment de manière individuelle, dans toutes les étapes du cycle projet. Les RRMA font des formation et de l'animation territoriale : mettre des collectivités et autres acteurs de la solidarité internationale autour de la table pour les faire échanger et créer des partenariats autour d'une thématique ou sur des zones géographiques.

Les RRMA valorisent tous ces projets, en région et au niveau national, ils travaillent sur les questions d'éducation à la citoyenneté et d'éducation internationale, promeuvent ces thématiques de coopération auprès du grand public et de la jeunesse de coopération et enfin, ils valorisent l'engagement solidaire des jeunes.

#### **Les RRMA et le financement participatif**

La tendance est à la diminution des finances publiques, y compris dans la coopération décentralisée. Depuis 2010, on remarque une légère diminution des projets de coopération. En région, les collectivités demandent de plus en plus d'interagir avec les structures de leurs territoires notamment pour justifier l'utilisation des fonds que ce soit pour les actions portées par les collectivités ou pour les actions de soutien auprès des associations qui mènent des projets de solidarité. Pour les RRMA, le financement participatif apparaît aussi comme une opportunité de financement, une ressource complémentaire.

Le financement participatif est un outil d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale très concret, visible. Il permet de comprendre les projets de coopération qui sont menés. Un sondage IPSOS dit qu'un quart des donateurs sont des e-donateurs et que 70% des moins de 35 ans délaissent le financement traditionnel pour le financement participatif.

Jusqu'ici, Centraider a mené plusieurs types d'actions dans ce secteur. D'abord, le réseau mène une **étude** sur les besoins et attentes des acteurs des acteurs de la région. Sur les personnes qui

ont répondu, 95% se disent intéressées par la thématique du financement participatif, 75% connaissaient déjà le financement participatif et une personne sur 5 l'a déjà utilisé en région Centre-Val de Loire. Une étude similaire est menée en Franche Comté par le Cercoop.

Centraider a également mis en place un programme de formations en deux temps. Le premier temps de la formation (intervention par FPF) permettait de s'assurer que les associations et collectivités aient bien compris le principe du financement participatif et de l'éligibilité des projets sur ce type de financement. Ensuite, le deuxième temps a consisté à mettre en œuvre une formation assurée par une agence de production audio visuelle pour faire du montage vidéo des projets portés par les différents acteurs. L'idée était d'avoir un produit fini professionnel aux adhérents qui utilisent le financement participatif.

Enfin, les RRMA réfléchissent à un partenariat avec les plateformes. Les réseaux ont un ancrage territorial important et essaient de voir comment et de quelle manière ils peuvent se rapprocher des plateformes.

### **Quelle plus value des RRMA ?**

- Réelle connaissance des acteurs en région. Le RRMA est capable de mobiliser une communauté rapidement ;
- Accompagnement technique pour optimiser les chances de collecte des porteurs de projets. De plus les RRMA sont là pour faire monter en compétences les acteurs des territoires ;
- La réponse au cœur de métier des réseaux qui est de permettre à des acteurs d'un même territoire de travailler ensemble. Cette idée de cohérence territoriale est l'une des plus value indéniable.

### ***Précisions et questions de compréhension***

- Il existe un réseau en Bretagne : ABCIS
- L'Île de France n'a pas de RRMA et est un cas particulier car il y aurait plus d'acteurs en IDF que dans la France en général. Toutefois des études sont menées en ce qui concerne la pertinence de créer un RRMA en IDF.
- Il existe en plus des 12 RRMA d'autres types de réseaux en Bretagne (ABCIS), Pays de Loire (ALCID), Alsace (IRCOD) et en Champagne-Ardenne (RECIPROC)

### ***Camille Borella - éléments clés***

Le lien avec le collectif ;

Un outil d'éducation au développement et ressource complémentaire à l'AICT ;

La nécessité de former les acteurs aux nouvelles pratiques.

**Le financement participatif, nouvel outil de la coopération décentralisée. Nanterre, Fulvia CUGINI, Chargée de mission, Relations et Coopération avec le monde Direction de la Vie Citoyenne**

La ville de Nanterre a un accord de coopération décentralisée avec Alzaria, en Palestine, en banlieue de Jérusalem est. Cette ville est séparée par le mur et ne dispose pas d'hôpital. Par ailleurs, depuis quelques temps, le maire n'a plus l'autorisation d'utiliser la seule ambulance dont il disposait du fait de sa vétusté. En octobre 2015, lors des assises franco-palestiniennes, le maire d'Alzaria a demandé au maire de Nanterre de l'aider à acheter une nouvelle ambulance pour sa ville.

La ville de Nanterre a donc décidé de lancer une souscription populaire pour réaliser cet achat. Toutefois, n'ayant pas les capacités d'acheter seule l'ambulance, la ville a eu l'idée de lancer un projet collectif qui mobilise toute la ville et au-delà. Au-delà d'apporter une réponse concrète à une difficulté financière, cela répondait également à la demande des habitants sur ce qu'ils peuvent faire concrètement.

### **Comment faire ? Comment collecter les dons des citoyens pour la ville de Nanterre ?**

En novembre 2015, Nanterre s'est mis à récolter des informations sur les modalités et les possibilités existantes pour faire émerger ce projet. Elle a recherché des pistes auprès d'associations et organismes qui auraient pu collecter les dons pour le compte de Nanterre (Cités Unies France et le Réseau pour la Coopération Décentralisée pour la Palestine, l'Association France Palestine Solidarité de Nanterre, la Fondation de France, Médecins Sans Frontières etc.). Cela n'était pas possible pour différentes raisons. Ainsi, les services juridiques et financiers de la mairie ont décidé d'étudier la possibilité technique pour la ville de recevoir directement des fonds et ils ont découvert le décret 1670 de décembre 2015, ce qui a changé la donne.

Les services financiers interrogent ainsi le trésorier principal et lui demande d'étudier les possibilités de recevoir des dons selon les règles de la comptabilité publique. Le décret rend désormais possible pour une collectivité de lancer une campagne de financement participatif via une plateforme. Le trésorier principal donne ainsi à la ville les éléments nécessaires pour formaliser une convention avec une plateforme et rédiger une délibération. Il est en effet nécessaire de passer en conseil municipal afin que la délibération autorise le maire à signer la convention avec la plateforme et à reverser la collecte qui sera faite au RCDP qui effectuera l'achat de l'ambulance. Le trésorier informe également la ville sur ce que doit mentionner la convention (mentions obligatoires selon l'article L1611-33 du code général des collectivités territoriales) ainsi que les engagements de la plateforme. Grâce à cela, la convention a pu être rédigée et approuvée par le trésorier principal. En mai 2016, tous les documents étaient prêts à passer en conseil municipal. Celui-ci a eu lieu le 22 juin 2016.

En parallèle, Nanterre a choisi la plateforme selon des critères simples : succès des projets, expériences, qualité de l'accompagnement, pourcentage de rémunération etc. Nanterre a donc choisi Kiss Kiss Bank Bank.

Actuellement, Nanterre prépare la page internet qui sera sur le site de KKBB et a débuté la mobilisation, l'information et la sensibilisation de certains acteurs clés du territoire. Nanterre, seule, ne pourrait pas animer cette campagne (événements autour de la Palestine, informations sur la campagne etc.). La campagne de financement participatif durera deux mois et sera lancée à l'automne. L'objectif est de récolter 80 000 euros sur 130 000 euros environ.

Enfin, Nanterre est en train de travailler au règlement du problème du reçu fiscal – un reçu fiscal incite les donateurs dans la mesure où ils obtiennent un dégrèvement fiscal - et a pour cela sollicité la direction départementale des finances publiques. Cette question de « qui va émettre le reçu ? » reste pour l'instant en attente d'une réponse.

#### ***Camille Borella - éléments clés***

Éléments techniques sur le lancement d'une campagne de financement participatif.

## Le rôle des plateformes de financement participatif, Babyloan, Arnaud Poissonnier

Le sujet du financement participatif pour le développement est fondamental. Les chiffres expriment clairement la croissance du marché du financement participatif. Il existe aujourd'hui 150 plateformes en France, 2000 plateformes dans le monde, une nouvelle en France toute les semaines et cette pratique connaît une croissance exponentielle. Paradoxalement, le financement participatif pour le secteur du développement accuse un certain retard. Pour autant cela n'élude pas les potentialités de ce marché. Dans les 10 prochaines années, 1000 milliards de dollars devraient être collectés grâce à ce mécanisme participatif.

Dans cette somme, il y aura probablement 80 à 100 milliards de dollars qui pourraient être affectés à du financement de projets de développement dans les pays du sud que ce soit grâce à une approche de financement participatif nord-sud (plateformes qui mobilisent les donateurs du nord pour les pays du sud) ou sud-sud. Une étude de la Banque Mondiale estime que 96 milliards devraient être mobilisés par le financement participatif pour des projets de développement au sud. On est en quelque sorte face au 4<sup>e</sup> pilier du financement du développement (les flux de migrants, l'APD et les investissements à l'étranger constituent les trois premiers piliers).

Ce qui est intéressant également, c'est la capacité que présentent ces plateformes pour mobiliser les diasporas et leurs ressources (notamment les flux des migrants dans les collectivités). Aujourd'hui, un migrant donne plutôt à un membre de sa famille pour des besoins de consommation et les grands bailleurs essaient depuis 30 ans d'orienter les flux de migrants vers des investissements productifs. Plusieurs types d'outils ont été développés et proposés mais pour l'instant il n'y a pas eu d'initiative qui a réussi à dévier les flux de migrants de la consommation vers du financement de PME ou de micro-crédit par exemple.

Le sentiment aujourd'hui est de dire que le financement participatif est l'outil qui va permettre de parvenir à cette mutation d'une partie des flux. Babyloan – qui est la plus grosse plateforme européenne de financement participatif qui permet aux internautes de faire du prêt sans intérêts pour des projets dans les pays en développement - a fait un premier test en créant un site sur le Bénin en ne présentant que des petits projets d'entrepreneurs du Bénin. L'objectif était de mobiliser la diaspora béninoise en France. Cela n'a pas été une réussite totale dans la mesure où sur les 30 000 béninois en France, seuls 300 sont venus sur la plateforme (l'objectif visé était 3000). L'erreur est liée à la communication et à la diffusion dans les réseaux de la diaspora. Toutefois, ce test n'a pas été un échec non plus car sur les 300 béninois qui ont participé, 50% ont transformé, c'est à dire qu'ils ont réalisé un prêt sur la plateforme. Généralement, le taux de transformation est de 1%. Le financement participatif est donc peut être un outil de mobilisation des diasporas.

Les collectivités sont certainement les acteurs les plus proches des diasporas dans une logique de mobilisation de flux nord-sud. Ainsi, aujourd'hui, la question que se pose Babyloan est de savoir comment associer le financement participatif à des collectivités de manière à ce que cet outil apporte son savoir faire pour le financement de projets et que la collectivité apporte sa connaissance des populations présentes sur son territoire, notamment les diasporas. Il y a une complémentarité très intéressante à construire.

### **Comment faire fonctionner les outils de financement participatif ?**

Malgré ce que l'on peut dire, l'argent ne tombe pas du ciel. Plusieurs outils de financement participatif existent: les dons, le prêt, et l'investissement (equity).

En réalité, il existe deux grandes familles d'outils du financement participatif. D'abord, il y a les outils d'auto-collecte : les plateformes de dons ou de dons-récompenses. Ces plateformes sont

très attractives pour les collectivités qui veulent mobiliser leurs concitoyens sur des projets de développement. Sauf que ces plateformes d'auto-collecte reposent essentiellement sur la capacité des porteurs de projets à lever de l'argent autour de lui, auprès de ces proches. On ne peut pas simplement mettre un projet sur ce type de plateforme, qui regroupe un grand nombre de donateurs, et attendre que le projet soit financé : cela ne marche pas. Sur KKBB, seulement 1% du financement des projets vient de la communauté de KKBB, le reste vient de la capacité du porteur de projet à lever de l'argent autour de lui. Or, lever de l'argent autour d'un porteur de projet n'est pas facile. Cela nécessite une campagne de communication, et d'animation très active et d'avoir des réseaux de gens très proches de l'acteur. Le piège est de confondre une population et un réseau de proximité. L'exemple de Nanterre est intéressant car il permettra de voir si la ville est capable de mobiliser des réseaux très proches.

L'autre grande famille des métiers de financement participatif c'est les plateformes de crowdfunding d'épargne – plateformes de prêts rémunérés et plateformes d'investissement (d'equity): investir dans le capital d'une entreprise et ensuite encaisser la plus value sur l'investissement. La démarche est différente car il faut communiquer autour de l'épargne et non pas autour des projets. Mais cette communication est très difficile car en France, l'épargnant est verrouillé par sa banque.

Au-delà des multiplicités des outils, les techniques et les philosophies sont également très différentes et il faut bien les connaître avant de se lancer.

### **Que peuvent apporter les plateformes de financement participatif ?**

Les plateformes présentent un outil qui permet de faire du levier des pays d'Afrique francophones pour mobiliser les diasporas en France pour financer des projets dans leur pays d'origine. Sur ce projet, l'idée serait d'associer des collectivités pour faire des partenariats triangulaires efficaces. Beaucoup de chose peuvent aussi être faites telles que par exemple le projet « écoles de l'espoir » : des étudiants vont pouvoir s'emparer de la rénovation d'une école en Afrique et utiliser la plateforme pour lever de l'argent sur le campus pour ensuite partir pour effectuer la rénovation. Des exemples comme ça peuvent être présentés à l'infini et les collectivités sont un acteur majeur dans la mise en œuvre de cette pratique.

#### *Précisions et questions de compréhension*

- Babyloan est sur du taux à 0%, c'est une sorte de « prêt payant » : l'internaute prête de l'argent et paye une commission pour le fonctionnement de babyloan.
- Depuis le début, 99,92 % de remboursement sur les prêts réalisés sur babyloan.

#### *Camille Borella - éléments clés*

- Le lien avec le collectif ;
- La capacité à lever de l'argent.



## Comment mobiliser le citoyen dans sa politique internationale par d'autres outils, exemple européen : La région du Pays Basque/Euskadi et le 5% taxe de l'eau versé pour financer projets de coopération eau et assainissement - Directeur de l'Agence de l'Eau du Gouvernement Basque, Mr Iñigo Ansola

Le Pays Basque se situe au nord de l'Espagne. Il participe au CRPM (conférence des régions périphériques et maritimes) et est un membre de PLATFORMA. L'agence de l'eau basque dépend du département de l'environnement et des politiques territoriales du gouvernement basque ; elle est responsable de la gestion des politiques de l'eau au Pays Basque.

La loi de 2006 sur l'eau au Pays Basque, qui établit l'agence de l'eau, établit un régime économique qui inclut la création d'une taxe pour l'eau collectée dans la communauté autonome du Pays Basque destinée à protéger, régénérer et améliorer l'environnement aquatique ; à collaborer avec les administrations afin de disposer de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement efficaces ; et à promouvoir une solidarité interterritoriale. Le but est d'assurer que les usagers de l'eau contribuent à recouvrer le coût des services, dont la réhabilitation environnementale des rivières, en conformité avec la directive de 2016. Cette taxe est prélevée sur la consommation d'eau réelle ou potentielle au sein de la communauté autonome du Pays Basque en fonction des effets que cette consommation peut avoir sur l'environnement.

Les fonds collectés visent à protéger, régénérer et améliorer l'environnement aquatique ; à collaborer avec les administrations afin de disposer de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement efficaces ; et à promouvoir une solidarité interterritoriale.

Cette taxe sur l'eau représente environ 6 centimes d'euros par mètre cube consommé. Certains usages sont actuellement exonérés tels que les usages domestiques et l'agriculture. De plus, ces comptes sont également levables et dans certains cas, ils atteignent 95% de l'assiette fiscale.

En Novembre 2004, le gouvernement basque a adhéré à la déclaration du millénaire des Nations Unies. La mise en place d'un mandat de la solidarité internationale sur l'Agence de l'eau basque, comme une entité en charge de la politique de l'eau du Pays Basque et plus spécifiquement son engagement à suivre les dispositions des objectifs pour le millénaire dans le domaine de l'eau constituent un excellent exemple d'application des valeurs de la déclaration du millénaire.

En Avril 2009, le PNUD et le gouvernement basque, via l'agence de l'eau, ont signé un protocole de collaboration afin de développer une initiative innovante de financement des projets de coopération internationale dans le domaine de l'eau. Cette initiative consiste à prélever 5% de la taxe sur l'eau afin de promouvoir des projets qui facilitent le droit d'accès à l'eau et à l'assainissement dans le cadre de la Cible 10 « réduire de moitié d'ici 2015 le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès de façon durable à un point d'eau amélioré et à des services d'assainissement de base » de l'Objectif 7 « assurer la durabilité environnementale » des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Grâce aux fonds récoltés avec les 5% eau, l'agence de l'eau basque a participé à divers projets de coopération dans le secteur de l'eau. En 2009 et 2010, le projet choisi était un projet mené par le PNUD au Libéria. L'agence de l'eau a apporté au gouvernement libérien un soutien technique et organisationnel. Le gouvernement avait notamment des besoins en terme de clarification de l'organisation des agents travaillant dans le secteur de l'eau ainsi que de formations techniques pour les agents en charge de structurer les réseaux d'approvisionnement et d'assainissement. La taxe sur l'eau a permis de financer ce projet à hauteur de 271 000 euros.

En 2011, l'agence de l'eau basque a participé au projet « d'amélioration de la gestion de l'eau dans le bassin de la rivière Torola » au Salvador. Ce projet consistait principalement à réaliser des formations et à améliorer les compétences dans le champ de l'approvisionnement en eau. Dans ce cas, un tiers du capital alloué a été utilisé pour récupérer une ressource en eau destinée à approvisionner 400 familles représentant environ 2000 personnes, et à s'étendre pour répondre aux besoins de 4000 autres personnes. La taxe sur l'eau de l'année 2011 a ici permis de financer le projet à hauteur de 140 000 euros.

En 2012, l'agence de l'eau a participé au projet de « renforcement institutionnel pour la gestion participative de la gestion des micro bassins de la province de Karchi », dans le cadre d'un programme du PNUD en Equateur. Un financement de 143 000 euros a été alloué à ce projet grâce à la taxe sur l'eau.

En 2013 et 2014, le travail mené a permis de monter un projet de coopération dans le cadre de l'initiative de solidarité mondiale pour l'eau au Nicaragua. Un accord a été signé à hauteur de 275 000 euros. Toutefois, après avoir effectué un premier versement de près de la moitié du financement prévu, l'argent a du être rendu et le contrat a été résilié en conséquences de problèmes internes au Nicaragua.

A l'heure actuelle, le budget de la taxe sur l'eau de 2015 n'a pas encore été attribué. L'agence de l'eau travaille actuellement avec l'agence basque de coopération, qui dépend du gouvernement basque, ainsi qu'avec d'autres entités institutionnelles aux niveaux municipal et provincial, afin d'identifier des projets communs à mener au Salvador et au Costa Rica pour lesquels les fonds de 2014 et 2015 pourraient être alloués. Ces projets de gestion durable de l'eau au niveau de bassins ainsi que les projets locaux ont pour but d'améliorer les systèmes d'approvisionnement et d'assainissement.

### *Camille Borella - éléments clés*

- 5% sur le bien public mondial qu'est l'eau ;
- Pas de contestation du citoyen du au prix de l'eau et le citoyen prend plaisir à participer.

### **Echanges avec la salle**

- Quelle est la réelle plus value de proposer son projet sur une plateforme plutôt que de faire sa propre campagne de collecte ?

**Arnaud Poissonier** : Les plateformes savent comment animer une campagne de collecte, elles peuvent accompagner les collectivités et vérifier si la mobilisation est possible ou non. Ensuite elles sont une vitrine représentée par la page du projet (vidéo, explication etc.). Enfin, selon le type de projet, la plateforme permet d'embarquer un réseau au-delà de celui de la collectivité.

**André Jaunay** : la levée d'argent est juridiquement très encadrée. Ainsi, personne ne peut lever de fonds sans un minimum de préalable.

- En terme d'ingénierie budgétaire pour le montage du projet, ces fonds collectés par le financement participatif peuvent-ils se substituer à la part du porteur de projet, sachant que l'on a une obligation d'apporter des fonds ? Ces fonds sont-ils ceux de la collectivité ou ont-ils un statut à part ?

**Fulvia Cugini** : la ville de Nanterre contribue en plus de la partie collectée via la plateforme.

**Arnaud Poissonier** : La plateforme mobilise des citoyens qui sont des financeurs direct du projet. La collectivité co-investit en général.

**André Jaunay** : En tout cas c'est considéré comme une recette publique. D'après le décret, l'encaissement de recettes relatives à cela est considéré comme une collecte d'argent qui devient public.

- Quel écho politique d'une telle campagne pour les contribuables qui sont déjà sollicités pour beaucoup d'autres choses ? La collectivité ne peut-elle pas s'exposer à des retours très négatifs ?

**Fulvia Cugini** : Au niveau du conseil municipal, la délibération est passée sans aucun problème. Les citoyens qui ne veulent pas donner ne donneront pas. Il faut mobiliser ceux qui sont prêts à donner. Un projet solidaire, c'est différent des sollicitations traditionnelles et des taxes demandées aux citoyens.

**André Jaunay** : L'intérêt général n'appartient pas aux seuls élus. Les gens sont heureux qu'on les sollicite pour des projets qui les engagent de manière personnelle.

**Arnaud Poissonier** : la collectivité qui attirerait ses concitoyens sur de l'épargne qu'elle a sélectionné. Si le projet ne marche pas, le citoyen pourrait demander des comptes, mais sur le don, c'est une très belle complémentarité.

**André Jaunay** : FPM identifie des territoires qui veulent jouer le jeu de l'invitation territoriale

- Un système similaire s'est développé au sud : les tontines financent des travaux dans des villages. Par exemple aux Comores des villages financent des routes etc. grâce à cette contribution volontaire. Pourquoi dire qu'au sud ça ne fonctionne pas ?

**André Jaunay** : Les tontines existent et fonctionnent mais elles s'appuient sur des communautés existantes, familiales, amicales etc. qui sont moins ouvertes sur le numérique. Toutefois les pays du sud se saisissent beaucoup moins du financement participatif numérique, via les plateformes numériques, plus modernes, et efficaces.

- Le développement urbain durable c'est une question de charité laïque bien ordonnée et aussi de développement entrepreneuriale. Ainsi, dans ce cas quel type de plateforme adopter ?

**Arnaud Poissonier** : Des portails existent qui agrègent des outils (dons et prêts solidaires par exemple). Aujourd'hui quasiment tous les sites ont des API. Aujourd'hui, intégrer un outil de prêt et un outil de dons c'est facile, la construction de ce portail coutera entre 10 et 30000 euros, le prix de l'API (l'accès à chacun des sites) sera de 10 à 15 000 euros et ensuite chaque site coutera environ 2000 euros par mois pour accéder au back office. Ensuite il faut un budget pour faire l'animation.

*Contacts à Cités Unies France :*

Camille Borella, chargée de mission : 01 53 41 81 99 / [c.borella@cites-unies-france.org](mailto:c.borella@cites-unies-france.org)